

FERMETURE A LA CIRCULATION
CHEMIN DES DUNES

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les opérations de police judiciaire mis en œuvre dans le chemin des dunes,

Considérant, que pour le bon déroulement des opérations il convient d'interdire l'accès au chemin des dunes

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation est interdite au chemin des dunes, par tous moyens et ce dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté sont effectives dès à présent et ce jusqu'à la fin de la journée.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,

Fait à Zuydcoote, le 14 janvier 2022

Le Maire,



Florence VANHILLE